ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

égalité professionnelle

Question écrite n° 122537

Texte de la question

M. Dominique Paillé appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la discrimination envers les femmes dans le travail. Sur cent neuf préfets, six sont des femmes, sur cent soixante-dix-neuf ambassadeurs on ne compte que vingt et une femmes. Idem côté entreprise : 7 % seulement figurent dans la gouvernance des grandes sociétés cotées. Le constat ne change pas malgré les mesures législatives prises : les femmes se heurtent toujours et encore au fameux « plafond de verre ». De plus en plus nombreuses parmi les actifs, elles restent écartées des postes les plus hauts selon un rapport du Conseil économique et social. Mesures législatives, incitations ministérielles, colloques et études... Six ans après le rapport de Michèle Cotta sur les obstacles que les femmes doivent surmonter pour atteindre des responsabilités, la situation n'a pas évolué. Celles qui dirigent des entreprises ou figurent dans le staff directionnel se comptent presque sur les doigts de la main. C'est ce que confirme un rapport du Conseil économique et social (CES) publié récemment. Les femmes travaillent de plus en plus mais ne sont que 17 % parmi les dirigeants d'entreprises et 7 % dans la gouvernance des grandes sociétés cotées. Pourquoi une si faible représentation ? Effet « plafond de verre », pressions culturelles et sociales, gestion d'entreprise se conjuguent pour faire obstacle à leur progression. Dès l'orientation scolaire, le système discriminatoire se met en place. Les stéréotypes socioculturels influencent par exemple encore les choix des jeunes filles. La proportion de filles en terminale scientifique n'est passée que de 42 % à 45 % entre 1999 et 2005. Les bancs des filières littéraires sont en revanche toujours remplis à 81 % par des étudiantes. Une fois lancées dans la vie active, la gestion des carrières par les entreprises maintient les femmes dans des postes plus périphériques, les postes plus opérationnels et hiérarchiques étant confiés à des hommes, souligne le rapport du CES. Les hommes bénéficient de plus des contraintes imposées par les entreprises : horaires qui s'allongent, mobilité nécessaire à un âge où les femmes ont des jeunes enfants favorisent les actifs aux dépens des actives. En outre, les réseaux et systèmes de cooptation dans les nominations de dirigeants jouent en faveur des collègues masculins. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Dominique Paillé
Circonscription : Deux-Sèvres (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 122537
Rubrique : Femmes
Ministère interrogé : cohésion sociale et parité
Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3891